

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 MAI 2026 à 20 H

Le vingt-deux mai deux mille vingt-six, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Madame Marine MATA, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 12 mai 2026.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (Quatorze) : Mme Marine MATA, M. Michel FOREST, Mme Linda LAURO, M. Guy VACHON, Mme Corinne CHABORD, Mme Clarisse VEAUX, M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX, M. Jean-Pierre MALSERT, Mme Noémie FRENAY, M. Lionel RIVERA, Mme Valérie MONTOYA, M. Jean-Marie DUPLAY, Mme Danielle COSTE, M. Jacques PRAT

Absents(tes) au moment du vote (Cinq sont cinq représentés) :

M. Pascal DANCETTE (représenté par Mme Corinne CHABORD)

Mme Alexia BOURIT (représenté par M. Michel FOREST)

M. David LESUR (représenté par M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX)

Mme Catherine JEANTROUX (représentée par M. Jacques PRAT)

Mme Marie Antoinette ABRY (représentée par M. Guy VACHON)

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre MALSERT

Délibération n° 2026.032 : Subventions aux associations et autres organismes au titre de l'année 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission culture, sport, vie associative et événements en date du 18 mai 2026,

Considérant que l'activité de plusieurs associations présentes sur le territoire de Sainte-Colombe, et intervenant dans les domaines sportifs, culturels, éducatifs et sociaux, présente un intérêt certain pour l'animation du territoire communal et la préservation du lien social entre ses habitants,

Considérant l'opportunité d'aider ces associations, dont l'action est largement basée sur le bénévolat, dans la poursuite de leur objet, en leur apportant une aide financière communale proportionnée à leurs besoins et à leurs projets,

Vu le tableau ci-annexé, mentionnant le montant de subventions communales qu'il est proposé de verser à chaque association,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (17 voix pour [M. Jean-Pierre MALSERT et M. Lionel RIVERA ne prennent pas part au vote]) :

- **APPROUVE** le versement de subventions aux associations suivant le tableau ci-annexé.
- **DIT** qu'une ligne de 5 504 € est mise en place afin de répondre à des demandes exceptionnelles de subventions pour des manifestations à caractère d'intérêt général

Envoyé en préfecture le 28/05/2026

Reçu en préfecture le 28/05/2026

Publié le

ID : 069-216901892-20260522-2026_032-DE



Pour extrait conforme
A Sainte-Colombe, le 22 mai 2026

Le secrétaire de séance
Jean-Pierre MALSERT



La Maire,
Marine MATA



Transmis en Préfecture le : 28/05/2026
Affiché le : 28/05/2026

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2026			
Nom de l'association	Thématique de l'association	Subvention 2025	Proposition de subvention pour 2026
Les Petits Futés	Accueil de loisir sans hébergement	13 875 € +9221 €= 23 096 €	13 875 € +9221 €= 23 096 €
La Valoisienne	Sport à tout âge	1 500 €	1 500 €
Amicale des Chasseurs	Chasse petit et gros gibier	100 €	100 €
Amicale des Parachutistes de Vienne Ste-Colombe	Anciens parachutistes	400 €	400 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	Sapeurs-Pompiers	1 500 €	1 500 €
Club des Valois	Jeux et rencontre personne âgées	700 €	900 €
FNACA	Anciens combattants	400 €	0 €
Lire et faire lire	Lecture et solidarité intergénérationnelle	300 €	300 €
Cyclo Club St-Romain / Ste-Colombe	Club amateur de vélo	150 €	150 €
Les Amis de Vienne	Société d'Histoire Viennoise	200 €	200 €
Association AZOTH	Peinture, Art	400 €	100 €
Canoe Kayak Club de Vienne	Activités de Canoé Kayak	100 €	200 €
Les petites colombes en fête	Animation pour l'école	1200 €	1 200 €
Maison Familiale Rurale de Chaumont	Formation des jeunes aux métiers de paysagistes, fleuristes ou vendeurs conseils	200 €	0 €
Maison Familiale Rurale MOZAS CFA	Formation des jeunes aux métiers de paysagistes, fleuristes ou vendeurs conseils	0 €	100 €
Croix-Rouge		300 €	300 €
Sainte-Colombe Rando		200 €	200 €
Quartier Latin Jazz Club		0 €	2 000 €
Miss Excellence Vallée du Rhône		0 €	250 €

Subventions exceptionnelles pour manifestations d'intérêt général	7 754 €	5 504 €
TOTAL	38 000 €	38 000 €